

---

 SUPPLEMENT à la Feuille du Dimanche 21 Mars 1792.
 

---

## AVIS INTÉRESSANT.

Pour qu'il ne se fasse dorénavant aucun retard dans le service de nos Bureaux, nous nous sommes déterminés à faire faire, à dater du 1<sup>er</sup> Février, une double composition, malgré l'excessive augmentation de la main-d'œuvre. Ce sacrifice, fait à l'utilité publique, ne nous engagera pas à augmenter le prix de ce Journal, qui restera toujours fixé, *POUR PARIS*, à 30 liv. pour un an; à 15 liv. pour six mois; & à 9 liv. pour trois mois.

Le prix, *POUR LA PROVINCE*, est fixé à 36 liv. pour un an; à 18 liv. pour six mois; & à 10 liv. pour trois mois. Le prix des *Observations météorologiques* est de 3 liv. pour douze mois, lorsqu'on les prend avec le Journal; & de 4 liv. 10 sols, lorsqu'on les prend séparément.

L'empressement des Auteurs, Inventeurs, Artistes & autres, à donner à leurs Extraits, Avis, Annonces, &c. la publicité dont jouit notre Journal, nous devient tous les jours un obstacle pour satisfaire tout le monde, quoique nous n'ayons pas craint, jusqu'à présent, de donner plusieurs Supplémens. Dans la vue de nous prêter aux desirs du Public, nous proposons à tous ceux qui voudroient faire insérer des Extraits, Avis, Annonces, &c. de donner, à leurs frais, un SUPPLÉMENT uniquement destiné à ces objets. Ces Avis, répandus au nombre de 7 mille exemplaires, en nous chargeant de tous les frais de poste & autres, reviendroient: Pour cinq lignes, de même caractère & même justification que dans notre Journal, à 2 liv. 10 sols. De 5 à 10 lignes, le prix seroit de 3 liv.; de 10 à 15 lignes, 7 liv. 10 s.; de 15 à 20 lignes, 10 liv.; de 20 à 25 lignes, 12 liv. 10 s.; de 25 à 30 lignes, 15 liv.; de 30 à 35 lignes, 17 liv. 10 s.; de 35 à 40 lignes, 20 liv.; de 40 à 45 lignes, 22 liv. 10 s.; de 45 à 50 lignes, 25 liv.; de 50 à 55 lignes, 27 liv. 10 s.; de 55 à 60 lignes, 30 liv.; de 60 à 65 lignes, 32 liv. 10 s.

On s'adressera, pour tout ce qui concerne la Souscription & le service de ce Journal, rue Taranne, n<sup>o</sup> 33, au DIRECTEUR DU JOURNAL GÉNÉRAL, PAR M. FONTENAI; & pour ce qui est de la rédaction, on ne l'adressera qu'à M. FONTENAI, même adresse. M. CANUS, Directeur de l'Imprimerie du Journal, même adresse, recevra tous les Avis, Extraits & Annonces à insérer dans le Supplément.

Toutes les lettres non affranchies, resteront au rebut, & ne seront pas retirées de la Poste. On ne fera jamais usage des Lettres non signées.

## MÉLANGES.

 Réflexions sur le Décret contre les François  
 Emigrans.

JE viens de lire le Décret contre les François émigrans, du nombre desquels j'ai l'honneur d'être. Ce Décret m'a surpris, non pas en vérité que je me confiasse en la justice des quatre ou cinq cens individus qui composent aujourd'hui, ce que l'on appelle en France l'Assemblée Nationale; mais ils avoient déjà pris tant de précautions pour nous couper les vivres, l'argent étoit si adroitement intercepté à la sortie du Royaume, les pensionnaires & ceux même des créanciers de l'Etat que l'on compte parmi nous, étoient si bien dépouillés, la plupart de nos possessions étoient ravagées avec tant de zèle, que je commençois à nous trouver assez punis. D'ailleurs, si d'avoir dérobé nos têtes au fer des assassins, si d'avoir cherché sous un ciel étranger, les sentimens d'humanité, les Loix protectrices qui n'existoient plus pour nous dans notre Patrie, étoit un crime qui méritoit de nouvelles rigueurs; le plus auguste Sénat de l'Univers, comme il s'appelle lui-même, ne devoit pas pour cela, se dépouillant d'un reste de pudeur, contrarier ses propres Loix, d'une manière aussi notoire. Il pouvoit, se conduisant d'après les principes qui l'ont dirigé tant de fois, respecter jusqu'à un certain point, la philosophie & l'humanité dans les Décrets destinés à la publicité, en même temps que des lettres secrettes auroient expliqué, modifié, ou même annullé les clauses de ces Décrets dont nous aurions pu tirer quelque avantage. Les *Sans-Culottes*, ou

ce qui ne vaut pas mieux, les Clubistes, ont prouvé leur savoir faire. Ils entendent à demi-mot; pour voler, pour incendier, ils n'ont pas besoin d'autorisation légale. Un simple billet de Chap.... ou de tel autre Député, a plus d'une fois suffi. Or donc, puisqu'ils ne sont pas devenus scrupuleux, pourquoi ne pas s'en reposer sur leur bonne volonté? notre ruine n'en auroit pas été moins prompte; la haine des cinq cens n'en auroit pas été moins satisfaite. Leur démarche est donc mal-adroite à tous égards; elle les couvre d'un nouvel opprobre aux yeux de toute l'Europe.

Avec quelque générosité que nous aient accueilli tous les Peuples chez lesquels nous sommes aujourd'hui dispersés, ne croyez pas cependant que je m'abuse sur leurs sentimens. Je n'ose croire qu'ils puissent sentir toute l'étendue de nos malheurs, & parce qu'ils n'en ont jamais éprouvé de pareils, & parce que, même dans les ames les plus compatissantes, la pitié décroît à mesure qu'elle s'exerce sur des objets plus éloignés. Des hommes heureux, tranquilles, gouvernés par des Magistrats intègres, se forment difficilement une idée du degré de perversité dont est susceptible le cœur humain. Joignez à cela que les Membres du parti qui domine en France, réunissant tous les pouvoirs, puisant à volonté dans le Trésor public, ont tous moyens de séduire les bouches de la Renommée. Le mensonge enrichit; la vérité expose à mille périls. Si quelques Journalistes ont assez de vertu pour résister aux promesses ainsi qu'aux menaces, ils sont assurément bien peu nombreux, & ceux-là même ne peuvent faire connoître la situation de la France que d'une manière très-incomplète. Ils ne peuvent rendre

compte de tous les faits. Que dis-je ? ils en ignorent la dix millièmiè partie. Le joug a été aggravé sur nos têtes avec tant de barbarie, qu'à peine oloit-on se plaindre. Tel dont la maison a été incendiée, auroit, à coup sûr, péri sous le poignard des assassins, s'il avoit rendu publique son infortune.

Malgré cela, les hommes sensés de tous les pays en favent assez pour que le régime François leur inspire une juste horreur. Cette Loi qui rappelle les Emigrans ; cette Loi, pour peu qu'on ait l'esprit juste, donne beaucoup à penser. Serait-il besoin de menaces, seroit-il besoin de châtimement, pour nous faire retourner dans notre chère Patrie, si les craintes les mieux fondées ne nous en tenoient éloignés. Que chacun s'interroge, que chacun réfléchisse à tous les liens, à tous les motifs, soit d'économie, soit d'agrément, soit d'habitude, qui l'attache à son pays. Qu'il jette ensuite les yeux sur cette foule presque innombrable de François qui ont abandonné le leur ; ces François ne sont-ils pas des hommes comme vous ? comme vous, n'ont-ils pas des amis à cultiver, des propriétés à améliorer, des intérêts quelconques que contrarie leur absence ? La plupart vivoient sans ambition & loin des orages de la Cour. Combien donc a été générale, combien a été terrible la secousse qui les a déplacés.

Citoyens de tous les pays, en réfléchissant ainsi sur les faits incontestables, & par un sage emploi des moyens que vous avez de découvrir la vérité, vous vous convaincrez que nos plaintes ne sont pas exagérées. Si nous disons qu'il faut se défier de ce zèle ardent pour le bonheur des Peuples qu'affecte l'Assemblée Nationale, l'histoire nous apprend que depuis Catilina jusqu'à l'hyppocrite Cromwel, les plus cruels ennemis du genre humain ont toujours employé ces mêmes moyens de séduction ; si nous disons que les Députés ont outrepassé leurs pouvoirs & contrarié les intentions de leurs Commettans, les Décrets & les mandats existent, vous pouvez les comparer. Si nous disons que les plus méprisables de tous les hommes pénétroient dans l'intérieur de nos familles, qu'ils décachetoient nos lettres, qu'ils fouilloient nos maisons, qu'ils visitoient nos papiers les plus secrets, eh ! ne savez-vous pas que la tyrannie, toujours soupçonneuse, voit sans cesse l'épée fatale ; ne savez-vous pas qu'il existe un Comité inquisitorial, & ce Comité ne suppose-t-il pas nécessairement, soit dans la Capitale, soit dans les provinces, une armée presque innombrable, & d'espions & de vils Délateurs.

On connoît les atteintes portées à la Religion de nos Pères sous le spécieux prétexte de réformer les abus. Les honneurs décernés au plus impie de nos Ecrivains, fixent, mieux que tout ce que je pourrois dire, l'opinion publique sur les sentimens de nos Législateurs, & l'on devine aisément par la retraite forcée des Ecclésiastiques vertueux, quelles indignes mains exercent aujourd'hui chez nous les fonctions les plus sacrées. Oh ! si jamais quelque recueil fidèle vous offre l'ensemble de tous les faits atroces qui caractérisent la persécution qu'essuie l'Eglise de France, si ja-

mais l'on vous conte la majesté des temples violée, les autels renversés, leurs Ministres en butte aux fureurs d'hordes sacrilèges, les Citoyens paisibles arrachés de l'asyle sacré où ils faisoient des vœux pour le retour de l'ordre, les femmes enceintes meurtries, déchirées, expirant sous le fouet barbare, & les dépositaires de l'Autorité combinant leurs secours de manière qu'ils étoient toujours tardifs, & les auteurs de ces infamies toujours impunis, toujours prêts à commettre de nouvelles violences. Alors, homme juste & sensible, qui que vous soyez, l'indignation & la pitié agiteront votre cœur ; mais, malgré votre répugnance, vous croirez toutes ces horreurs, puisque vous savez que des mains malhabiles ou perverses ont versé la licence à pleine coupe sur vingt millions d'hommes ; qu'elles ont détruit toutes les loix, toutes les opinions utiles ; qu'elles ont ôté toute espèce de frein à l'un des Peuples les plus corrompus d'Europe. Consultez ceux des vôtres qui ont voyagé parmi nous ; qu'ils vous peignent les scandaleuses Séances de l'Assemblée Nationale ; qu'ils vous répètent le maxime atrocès, les panégyriques de tous les forfaits qui journellement souillent les Tribunes ; & je le dis encore, aucun récit, quelque affreux qu'il soit, ne pourra vous surprendre.

Et c'est pour nous rejeter dans cette terre abreuvée du sang de nos frères, de nos parens, de nos amis, qu'on veut nous arracher de nos asyles !

Ils disent que les devoirs sont réciproques, qu'on ne protégera plus nos propriétés, si nous ne concourons nous-mêmes à la défense générale. Misérables ! dans quelle circonstance nous avez-vous donc secourus ! Etoit-ce lorsque la flamme dévorait les titres de nos possessions ? Etoit-ce lorsque nos maisons s'érouloient sous l'effort des brigands salariés ? Etoit-ce lorsque nos parens & nos amis, torturés par vos forcenés vertueux, expiroient dans d'affreuses douleurs ? Etoit-ce alors que des danses barbares insultoient à leurs derniers soupirs, ou que des tigres avaloient à longs traits le sang des malheureuses victimes ? Ah ! l'Europe sait comment vous avez accueilli nos justes plaintes, tantôt n'y trouvant lieu à déli-bérer, tantôt par une dérision amère les renvoyant à l'infortuné Monarque qui ne peut venger ses propres injures, tantôt les étouffant par les férocès applaudissemens prodigués sans pudeur à nos bourreaux.

Il est un fait que je ne saurois rendre trop public, parce qu'il peint mieux que tous les discours, l'esprit de l'Assemblée Nationale. Dans l'instant même, où sous des peines si sévères, elle enjoint à tous les François expatriés de voler au secours de la Constitution, dans cet instant même, on enlève toute espèce d'armes aux Gentilshommes restés en France. Ou l'Assemblée ignore cette manœuvre, ou elle ne l'ignore pas : dans le premier cas, quels sont donc ces Administrateurs auxquels échappent les faits les plus notoires ? si au contraire, comme il est très-probable, on agit en vertu d'ordres secrets, alors, plus nombreux & par conséquent plus redoutés, l'on nous défarmoit aussi. Ce n'est donc pas pour combattre qu'on

nous appelle ; ce n'est pas non plus pour la composition des Assemblées Electorales. Puisque toutes les fois que nous nous y sommes présentés, on nous en a chassé avec outrage. Pourquoi est-ce donc ? C'est parce que la rage de nos persécuteurs n'est pas assouvie. Ils veulent nous livrer sans défense, & pour ainsi dire pieds & poings liés entre les mains de leurs satellites. Ils veulent, consommant leurs desseins barbares, exterminer ce qui reste de la Noblesse Française. Si vous ne voulez pas m'en croire, croyez du moins leurs propres discours, écoutez les criant à qui veut les entendre, que notre sang n'est pas si précieux qu'on ne puisse bien le verser sans remords : lisez, lisez, les écrits de nos adversaires, non pas des écrits obscurs, mais signés, & dont les Auteurs, fiers de leur infamie, marchent la tête levée, & sont les plus chers confidens de nos tyrans. Telle est notre déplorable situation : d'un côté, l'Assemblée Nationale nous annonce la confiscation de nos biens, si nous ne sommes pas en France à une certaine époque ; de l'autre, si nous y rentrons, les Clubistes, encouragés par des Membres de cette Assemblée qui ont le plus de crédit, nous menacent d'une mort certaine. Ne vous semble-t-il pas entendre Cartouche, jurant qu'il poignardera ceux qu'il vient de dévaliser, si cette troupe destinée à protéger l'innocence, essaie de rétablir l'ordre troublé par ses brigandages ?

A ces raisons majeures qui empêchent le retour des Emigrans Français, j'en pourrais ajouter beaucoup d'autres. Je pourrais donner mille preuves nouvelles, & non moins solides, de la barbarie & de l'absurdité de cette Loi, par laquelle on nous rappelle dans un pays où l'on nous a refusé, où l'on nous refuseroit encore, je ne dis pas de vains honneurs, mais les secours que l'on doit à tous les hommes ; où, dans les plus pressans dangers, les Magistrats n'ont répondu à nos plus vives sollicitations que par d'insultantes railleries ; où plus d'une fois ils nous ont puni pour avoir repoussé des attaques meurtrières ; où, quand même, ce qui n'est pas, ils voudroient nous protéger, ils ne le pourroient, tant ils ont déformé l'Empire. Les frais de nouveaux établissemens, des engagemens onéreux, & de longue durée, contractés avec nos nouveaux Hôtes, les dépenses de toute espèce, suites inévitables de notre exil, ont épuisé le peu d'argent, que les rapines nous avoient laissé. Cet obstacle seul suffiroit pour retenir les trois quarts des Emigrans. Puisqu'on vouloit les fixer à la portée des poignards, puisqu'on vouloit leur faire une prison de cette terre où l'on dit que tous les hommes sont libres, il ne falloit pas les en laisser sortir.

Notre séjour dans les pays étrangers, dites-vous inspire de la défiance. Eh ! nous soupçonniez-vous moins alors que nous étions en France. N'éprouviez-vous pas dès-lors toutes les allarmes essentiellement attachées à la tyrannie ? Deux ou trois amis, ou souvent même les membres d'une famille pouvoient-ils se réunir sans vous causer de l'ombrage : n'aviez-vous pas des-lors tout l'attrail inquisitorial, des Juges choisis tout exprès, des espions, des délateurs, race infâmé, que les

Néron & les Caligula, & tous les monstres qui ont deshonoré le Trône, méprisoient alors même qu'elle les servoit, & que vous seuls, par un horrible renversement d'idées, avez essayé d'enoblir.....

En voilà bien assez sur cet article, je vais terminer cet écrit ; qu'on me permette seulement encore quelques réflexions.

Tout le monde fait avec quelle facilité des causes même étrangères, développent ces germes de corruption que recèlent les corps les plus robustes. Tel s'affoiblit & meurt qui pendant longtemps auroit conservé une santé florissante, si son voisin n'avoit pas été malade. Il en est ainsi du mal qui dévore la France. Aucun Peuple de l'Europe n'étoit peut-être assez corrompu pour lui donner naissance. Aucun n'a ni ne peut avoir une assez bonne Constitution, pour n'en être pas susceptible. Personne n'ignore combien chère à le répandre, l'Assemblée Nationale. Malgré des protestations pacifiques, on ne s'abstient de nuire qu'alors qu'on ne le peut faire : & par des prédicans, & par des insinuations perfides, on essaie d'occasionner dans tous les pays, les ravages que le défaut d'argent, & de troupes disciplinées ne permettent pas de faire autrement. Par ce que l'Assemblée a fait dès son origine & dans l'instant de sa plus grande foiblesse, on peut juger de ce qu'elle fera, si jamais sa Puissance s'affermir.

L'on convient généralement que tous les Souverains sont intéressés à détruire ce foyer pestilentiel. Moi, je dis plus : je dis que toutes les classes de Citoyens y sont également intéressées.

Les promesses de l'Assemblée Nationale sont magnifiques, je le fais : mais j'en appelle à l'expérience. Les malheurs d'Avignon, ses campagnes n'aguèrent si florissantes, aujourd'hui desséchées par le souffle empoisonné de l'esprit novateur, aujourd'hui, couvertes de ruines, de brigands, de sang & de carnage : quelle leçon ! quel exemple pour tous les Peuples ! j'y joindrai celui de ma triste Patrie.

Peuple de l'Europe ne vous laissez pas séduire par l'enthousiasme prétendu des Français. On multiplie les adresses fanatiques ; mais on ne vous dit pas qu'elles sont fabriquées dans les Clubs, c'est-à-dire, dans des Sociétés, où la plupart des Villes les plus peuplées comptent à peine sept à huit cens individus ; & de quelle espèce, grand Dieu ! A ces applaudissemens, dont s'enorgueillit la Constitution, j'oppose le morne silence de tant de milliers de Citoyens ; les murmures de nos campagnes, les flots de sang que l'on fait couler pour établir un culte impie. Qui veut connoître les vraies dispositions d'une Nation, ne doit pas s'arrêter aux parades, aux cérémonies de commande. Tel a le désespoir dans le cœur, qui cependant illumine sa maison ; tel cache son aristocratie sous l'uniforme de Garde Nationale : & quand je réfléchis à l'inconcevable foiblesse de ceux qu'on appelle les gens de bien, au peu de soin qu'ils prennent de se concerter ensemble, à l'avantage que tout cela donne à des hommes audacieux & actifs, quelque foible que soit leur nombre ; j'oserois presque affirmer que les deux tiers au moins de

ceux qui voyoient reconduire notre infortuné Monarque dans sa prison, auroient brisé ses fers, s'ils avoient osé suivre l'impulsion de leurs cœurs.

Quand il seroit vrai que beaucoup de François craignissent une contre-révolution, les uns parce que, fouillés de crimes, ils redoutent de justes châtimens; les autres, parce que, comme vous l'imaginez bien, on emploie toute sortes de ruses pour leur persuader qu'ils seront enveloppés dans la punition des scélérats, ou tout simplement, parce qu'après tant & de si vives convulsions, une nouvelle secousse même salutaire les effraie, en faudroit-il conclure que leur position actuelle fût heureuse? Qui pourroit, je vous prie, goûter le bonheur dans un pays où la haine, la fureur, la crainte, les tristes soupçons, où tous les sentimens pénibles déchirent les cœurs, où le commerce est anéanti, où l'industrie n'a plus d'activité, où le flambeau des furies a consumé toutes les ressources. Peuples de l'Europe, puisse le Ciel, pour prix de l'hospitalité généreuse que vous avez exercé envers nous, vous préserver à jamais de ces apôtres soi-disant philosophes, qui, le fer & la flamme à la main, prêchent l'inhumanité, qui, semblables à l'impositeur de la Mecque, promettent une félicité chimérique, & accablent de malheurs trop réels; qui, profitant seuls de l'anarchie qu'ils ont fait naître, envient à ses malheureuses victimes jusqu'à la triste consolation de l'exil du 18 Juillet.

#### AVIS DIVERS.

*Annales du Midi de la France. Journal Politique, rédigé par l'Abbé de Langès, avec cette épigraphe : Vitam impendere vero.*

Ce Journal paroitra le Samedi de chaque semaine à compter du 1<sup>er</sup> Samedi du mois de Mars 1792. Chaque numéro sera composé de 40 pages in-8<sup>o</sup>, qui pourront former 4 volumes par année.

Pour céder aux desirs que plusieurs personnes ont témoigné à l'auteur, il donnera à la fin de chaque mois, un supplément à son Journal, qui contiendra le résumé de l'histoire de la révolution à Marseille jusqu'à ce jour.

Le prix de l'abonnement pour Marseille est de 27 liv. par année; de 16 liv. pour 6 mois; & de 9 liv. pour 3 mois; & pour le reste du Royaume, de 33 liv. par année; de 20 liv. pour 6 mois; & de 11 liv. pour 3 mois. Les abonnés recevront tous les envois francs de port par la Poste.

Les lettres d'avis & l'argent, ainsi que tous les envois quelconques, seront adressés, francs de port, à M. Pierre Vegnal, Libraire, à la Canebière, maison faisant coin au Quai Monsieur, n<sup>o</sup> 6, à Marseille. On peut encore s'abonner au Bureau de toutes les Postes, & chez tous les Libraires des principales villes du Royaume.

M. Thorin, Juge de Paix du Canton de Blérancourt, vient de faire un acte de générosité & de bienfaisance tout-à-la-fois, en renonçant au traitement attaché à la place & le faisant verser dans le sein des pauvres Paroisses voisines: il écrivit une lettre honnête aux Curés de ces Paroisses, en les priant de vouloir bien se charger de la distribution de ces deniers.

Nous recommandons, d'après une connoissance personnelle, le sieur Herbelin, demeurant rue Beaubourg N<sup>o</sup> 12, qui a travaillé seize ans comme Clerc de Notaire à Paris, il se charge des objets ci-après mentionnés,

1<sup>o</sup>. De la recette des rentes sur l'Etat, sur Particuliers, & du recouvrement de toutes créances, mêmes litigieuses;

2<sup>o</sup>. De la liquidation des Charges, Maîtrises, Créances arriérées sur l'Etat, & cautionnemens des Employés dans les Compagnies de Finances;

3<sup>o</sup>. De la suite de toutes opérations de Successions;

4<sup>o</sup>. De la négociation de toutes affaires à fin d'arrangement & de transaction;

5<sup>o</sup>. De faire rendre compte à toutes personnes de la gestion dont elles ont été chargées;

6<sup>o</sup>. Et enfin, de faire faire à Paris, pour toutes sortes d'affaires, toutes poursuites nécessaires.

Pour ses honoraires, le sieur Herbelin prend,

1<sup>o</sup>. Pour la recette, trois deniers pour livres;

2<sup>o</sup>. Pour la liquidation de tous objets: favoir, pour ceux de 3000 liv., & au-dessous, trois quarts pour cent; pour ceux au-dessus de 3000 livres, jusqu'à 10000 liv., du demi pour cent, & pour ceux au-dessus de 10000 livres, un quart pour cent.

A l'égard des honoraires de toutes les autres affaires, il en laisse ses Commettans les arbitres, d'après le détail des soins qu'ils auront exigés.

CABINET DE CONFIANCE, où l'on se charge de la suite des affaires de tout genre qui peuvent intéresser à Paris & dans les lieux circonvoisins, principalement de celles qui demandent les lumières des Jurisconsultes ou les démarches d'Agens sûrs.

Les personnes qui désireront y déposer le soin de leurs intérêts sont priées de s'adresser soit à M. DOSSEUR, rue Bourbon, fauxbourg Saint-Germain, n<sup>o</sup> 162, près la rue des Saints-Pères, chez qui sera le Cabinet de Confiance, soit à M. DOSMOND, jeune, quai Pelletier, n<sup>o</sup> 45.

BELLE TERRE, bien batié à trois lieues d'Amiens, avec Château, & beau chemin pour y arriver, produisant 11,500., suivant l'état que l'on trouvera dans l'Etude de M<sup>e</sup> Raffeneau de Lille, Notaire, rue Montmartre, N<sup>os</sup> 33 & 174.

On souscrit à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANC DE PORT, à M. le Directeur du Journal général, par M. FONTENAI, rue Taranne, n<sup>o</sup> 33, Fauxb. S. Germain. Le prix de la Souscription est, pour un an, de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province; il est, pour six mois, de 15 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province; & de 9 liv. pour 3 mois pour Paris; & de 10 liv. pour la Province: rendu port franc.